

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 454

3 mars 2009

SOMMAIRE

Aelle Holding S.A.	21755	Novellus Fund	21746
Antim Investments Sàrl	21772	Orchidea S.à r.l.	21763
APM Group Participation SA	21764	Patrimax Sàrl	21777
APM Group Participation SA	21765	Pétanque Club Perlé Jean Petit (PCPJP)	21760
Arcadia Family S. à r.l.	21765	Privity Holding S.A.	21752
Arno Bijoux Sàrl	21761	Recherche et Développement Européen Holding S.à r.l.	21762
Auditserv S.à r.l.	21755	Regent Prom Holding S.à r.l.	21761
Augur Financial Holding III S.A.	21748	Richardson European Holdings S.à r.l. ...	21759
Augur Financial Holding II S.A.	21758	Richardson European Investments S.à r.l.	21756
Augur Financial Holding I S.A.	21757	Richardson Investments Barberino S.à r.l.	21756
Augur Financial Holding IV S.A.	21756	Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.	21759
C6 Ré	21779	Richardson Investments Naples S.à r.l. ...	21758
Chamberi Reinsurance	21765	Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l.	21757
Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l.	21776	Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l.	21757
Cheafira. L S.à r.l.	21760	RICLUX Holdings S.à r.l.	21755
Clariden Leu (Lux)	21748	Sifter Fund	21747
Colliane Invest S.A.	21767	Skala Investments (Luxembourg) S.à r.l.	21754
Confisio S.à r.l.	21773	Société Européenne d'Aquaculture S.à r.l.	21760
Crema Holdings Sàrl	21760	Southern Investments S.A.	21747
Crema Holdings Sàrl	21763	Springwind Investment S.C.A.	21749
Delmot S.A.	21772	St Marc S. à r.l.	21762
European Mail S.à r.l.	21764	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. ...	21776
Falkon S.à r.l.	21764	The MC Russian Market Fund	21747
FEVO Alternative Equity SICAV - FIS ...	21759	Work Know-how To Progress S.à r.l. ...	21775
Financial London Group S.à r.l.	21777	World Investment Opportunities Funds	21746
Groupe Artiste International S.A.	21761	Yena Holding S.A.	21746
H.C.A. S.A.	21754		
KBC Money	21748		
Lingerie Georgine Sàrl	21774		
LM & Partners (LM-IS) SCA	21752		
Lutisse	21773		
MFR Castel Romano S.à r.l.	21758		
Minos Participations S.A.	21777		
New Energy Holding S.à r.l.	21763		
Newton Green Air Investments I S.à r.l.	21749		

Novellus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 84.359.

Suite à différentes fusions et changements de dénomination, la société Deloitte & Touche est dorénavant dénommée Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *NOVELLUS FUND*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021237/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.606.

L'adresse de KPMG est dorénavant 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en lieu et place de 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021239/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Yena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 103.171.

Extrait des résolutions adoptées par les Actionnaires de la société lors de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 11 décembre 2008, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- l'assemblée accepte la démission avec effet au 10 décembre 2008 de Madame Delphine Korsec de sa fonction d'administrateur de la société
- l'assemblée décide de nommer Monsieur Sylvain Elias, juriste, né à Etterbeek (Belgique) le 02.11.1981 et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009021466/3566/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *THE MC RUSSIAN MARKET FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021240/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Sifter Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.438.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *SIFTER FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021241/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

Extrait des résolutions adoptées par les Actionnaires de la société lors de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 11 décembre 2008, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- l'assemblée accepte la démission avec effet au 10 décembre 2008 de Madame Delphine Korsec de sa fonction d'administrateur de la société

- l'assemblée décide de nommer Monsieur Sylvain Elias, juriste, né à Etterbeek (Belgique) le 02.11.1981 et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021468/3566/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.382.

L'adresse de la société Ernst & Young est le 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et non plus le 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021246/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

L'adresse de KPMG Audit est dorénavant 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en lieu et place de 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour CLARIDEN LEU (LUX)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021252/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Augur Financial Holding III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.025.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung der AUGUR Financial Holding III S.A.
die am 15. Oktober 2008 in Luxemburg stattfand*

Die verbleibenden Verwaltungsräte beschließen, nachdem Herr Florian Gräber sein Amt als Verwaltungsratsmitglied am 15.10.2008 niedergelegt hat, Herrn Dr. Thomas Schmitt geboren am 06.10.1964 in Öhringen, Deutschland, mit Berufsanschrift in Grüneburgweg 101, D-60323 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 15.10.2008 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche am 3. Juni 2009 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Für die AUGUR Financial Holding III S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009021668/1346/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Newton Green Air Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.940.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 janvier 2009

- 1) Monsieur Cornelius BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Newton Green Air Investments I S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021259/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Springwind Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 129.568.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Springwind Investment S.C.A." (the "Company"), having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.129.568, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, on the 20th day of June 2007, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 August 2007, number 1768, page 84851 (the "Mémorial").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the three million, ninety-nine thousand, nine hundred and ninety nine (3,099,999) class A shares and one (1) class B share, representing the whole capital of the Company, are represented at this Meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the Meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1 Decision to place the company into voluntary liquidation and to dissolve it early;

2 Discharge to the Manager of the Company;

3 Discharge to the members of the Supervisory Board of the Company;

4 Appointment of Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., as liquidator and determination of its powers;

5 Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the dissolution and liquidation of the Company.

Second resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Manager of the Company, being Springwind S.à r.l., concerning its mandate until today.

Third resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the members of the Supervisory Board of the Company being Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, Mr. Jeremy Leigh Conway and Mr. Alexander Briggs, concerning their mandate until today.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator, as required by article 32 of the Articles:

Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 98.454 (the "Liquidator"), represented at the Meeting and which declares to accept such mandate.

The shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company, especially the financial statements drawn up as at December 16, 2008.

The Liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The Liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provision for the payment of the debts.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (la "Assemblée") de la société en commandite par actions "Springwind Investment S.C.A." (la "Société"), ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.568, constituée suivant acte de constitution reçu par le notaire Jacques Delvaux, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1768, page 84851 (l'"Acte").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 3,099,999 actions de classe A et la seule action de classe B représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de 31,000 euros), sont représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la Société;
 2. Décharge au gérant de la Société;
 3. Décharge aux membres du Conseil de Surveillance de la Société;
 4. Nomination de Théâtre Directorship Services Alpha S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du Conseil de Surveillance de la Société étant Madame Bénédicte Moens-Colleaux, Monsieur Jeremy Leigh Conway et Monsieur Alexander Briggs.

Quatrième résolution

L'Assemblée, en vertu de l'article 32 de l'Acte, nomme comme liquidateur:

Théâtre Directorship Services Alpha S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 98.454 (le "Liquidateur"), représenté à l'Assemblée et déclarant accepter ce mandat.

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura les droits et les devoirs tels que déterminées ci-dessous.

L'Assemblée décide que le Liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut entièrement se référer aux livres de la Société et plus particulièrement aux états financiers arrêtés au 16 décembre 2008.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que visés aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tels que modifiés, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans la mesure du nécessaire.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui a été donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à la raison du présent acte, sont estimés à 1.400.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51572. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021974/211/143.

(090022457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Privity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.077.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2008

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 23/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Privity Holding S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021263/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

LM & Partners (LM-IS) SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.025.

DISSOLUTION

On the eighteenth day of December Two Thousand and Eight.

Before Mr Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Sopaf S.p.A., an Italian company having its registered office at 24 Foro Buonaparte, 20121 - Milano (the "Sole Shareholder"), in its capacity as Sole Member of LM & PARTNERS (LM-IS) SCA Société en commandite par action, having its registered office at 19-21 boulevard du Prince Henri -1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies registered under the number B 88025, here represented by Mr Carmine REHO, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to to appoint Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à.r.l., having its registered office at 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 97.326, as commissaire à la liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to approve the Liquidator's Report, the Liquidation Accounts and the Auditor's Report (together referred to as the "Liquidation Documents") and to grant full discharge to the Liquidator and to the commissaire à la liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company. Such Liquidation Documents being attached relative hereto as Annex I.

Annex I after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed together with the proxy and be submitted together with this deed to the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to approve of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its shareholder as reflected in the Liquidation Documents.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to approve the storage of the books of the Company for a period of five years at 19-21 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to approve the liquidation of the Company with effect as at today.

Declarations, Costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company is estimated at EUR 900.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Sopaf S.p.A., société par actions de droit Italien, ayant son siège social au 24, Foro Buonaparte, 20121 - Milano (l'Associé Unique"), en sa qualité d'Associé Unique de LM & PARTNERS (LM-IS) SCA. Société en commandite par action, ayant son siège au 19-21 boulevard du Prince Henri - 1724, Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.025, ici représenté par Monsieur Carmine REHO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

A pris par la présente et dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à.r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 97.326, en tant que commissaire en vue de l'émission du rapport de liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Rapport du Liquidateur, les Comptes de Liquidation et le Rapport du Commissaire à la liquidation (ci-après les "Documents de Liquidation") et d'accorder pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la Liquidation de la Société, ces Documents de Liquidation étant attachées ci-après en Annexe I.

L'Annexe I, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera attachée au présent avec la procuration et sera soumise avec l'acte à l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs de la Société aux actionnaires conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années au 19-21 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la liquidation de la Société avec effet à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Déclarations, Frais et Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société, est évalué à 900 euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REHO; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5246. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021976/231/89.

(090022618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Skala Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.412.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Skala Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Jean-Christophe Dauphin / Benoît NASR

Référence de publication: 2009021267/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

H.C.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.405.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 novembre 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse suivante:

23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021271/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Aelle Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.553.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour AELLE HOLDING S.A. (en liquidation)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021335/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Auditserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 106.384.

—
Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 20 janvier 2009

Les associés de la société AUDITSERV S.à r.l. décident en date du 20 janvier 2009 de prendre la résolution suivante:

De transférer le siège social de la société du L-2210 LUXEMBOURG, 54, boulevard Napoléon 1^{er} au L-1143 LUXEMBOURG, 24, rue Astrid et ceci avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009021273/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

RICLUX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.390.

—
Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICLUX HOLDINGS S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021274/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Augur Financial Holding IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 140.026.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung der AUGUR Financial Holding IV S.A.
die am 15. Oktober 2008 in Luxemburg stattfand*

Die verbleibenden Verwaltungsräte beschließen, nachdem Herr Florian Gräber sein Amt als Verwaltungsratsmitglied am 15.10.2008 niedergelegt hat, Herrn Günther Skrzypek, geboren am 04.04.1951 in Frankfurt am Main, Deutschland, mit Berufsanschrift in Grüneburgweg 101, D-60323 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 15.10.2008 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche am 3. Juni 2009 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Für die AUGUR Financial Holding IV S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009021669/1346/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 84.771.

Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson European Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021275/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson Investments Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 100.987.

Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson Investments Barberino S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021276/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Augur Financial Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 132.774.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung der AUGUR Financial Holding I S.A.
die am 15. Oktober 2008 in Luxemburg stattfand*

Die verbleibenden Verwaltungsräte beschließen, nachdem Herr Florian Gräber sein Amt als Verwaltungsratsmitglied am 15.10.2008 niedergelegt hat, Herrn Günther Skrzypek, geboren am 04.04.1951 in Fankfurt am Main, Deutschland, mit Berufsanschrift in Grüneburgweg 101, D-60323 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 15.10.2008 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche am 11. März 2009 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Für die AUGUR Financial Holding I S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009021670/1346/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 96.411.

Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson Investments (Roermond) II S.à.r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021277/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 96.738.

Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson Investments (Roermond) III S.à.r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021278/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Augur Financial Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 132.915.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung der AUGUR Financial Holding II S.A.
die am 15. Oktober 2008 in Luxemburg stattfand*

Die verbleibenden Verwaltungsräte beschließen, nachdem Herr Florian Gräber sein Amt als Verwaltungsratsmitglied am 15.10.2008 niedergelegt hat, Herrn Dr. Thomas Schmitt, geboren am 06.10.1964 in Öhringen, Deutschland, mit Berufsanschrift in Grüneburgweg 101, D-60323 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 15.10.2008 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche am 11. März 2009 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Für die AUGUR Financial Holding II S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009021671/1346/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson Investments Naples S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 100.998.

—
Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson Investments Naples S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021279/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MFR Castel Romano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.841.

—
Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021280/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

FEVO Alternative Equity SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.750.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der FEVO Alternative Equity SICAV FIS
die am 11. Juni 2008 in Luxemburg stattfand*

Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer KPMG Audit S.à r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer der FEVO Alternative Equity SICAV FIS, mit Wirkung vom 11. Juni 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der FEVO Alternative Equity SICAV FIS für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26.01.2009.

Für die FEVO Alternative Equity SICAV FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009021672/1346/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 86.562.

Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson European Holdings S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021281/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 84.769.

Extrait du conseil de gérance du 27 janvier 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021283/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Crema Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.210.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.898.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 17 octobre 2008 que:

Crema Investments SARL, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a transféré à:

Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social à Via Nirone 8, Milan, Italie et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro 02311120157

les parts sociales suivantes:

- 23.583 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- 281.417 Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Luxembourg, le 30 janvier 2009..

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021703/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Société Européenne d'Aquaculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 23.879.

Par la présente, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société Société Européenne d'Aquaculture S.A.R.L. a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le siège de cette société ne se situe donc plus à:

L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009021285/593/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03051. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Pétanque Club Perlé Jean Petit (PCPJP), Association sans but lucratif.

Siège social: L-8825 Perlé, 38, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.212.

Modification de l'article 2 des statuts

Art. 2. Le siège du club se trouve au domicile du président "38 route d'Arlon, L-8825-Perlé".

Référence de publication: 2009021286/5619/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03057. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Cheafira. L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 129.032.

La société Axiome Audit S.à.r.l. dans les bureaux de laquelle la société CHEAFIRA. L Sàrl avait fait élection de son siège social au 10 B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a dénoncé avec effet au 30 juin 2008 le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 juin 2008.
AXIOME AUDIT S.à.r.l.
Marco RIES

Référence de publication: 2009021287/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01477. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090022346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Groupe Artiste International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.206.

La société FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. a résilié la convention de domiciliation qui la lie à la société GROUPE ARTISTE INTERNATIONAL S.A et dénoncé le siège social jusqu'alors fixé au 22-24, rue du X octobre à L-7243 Bereldange avec effet au 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021341/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08351. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Arno Bijoux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.541.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée ARNO BIJOUX Sarl, a décidé de transférer le siège de la société de L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare à l'adresse suivante:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Ce transfert de siège prend effet ce jour.

le 22 janvier 2009.

Pour extrait conforme

L'associé unique

Signature

Référence de publication: 2009021293/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10874. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090022458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Regent Prom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.195.

Cession de parts sociales

Entre

Mario CANNIZZARO, citoyen italien né le 1^{er} janvier 1943 et demeurant en via Rigamonti n. 2, I-21049 Tradate (VA), Italie (dorénavant le cédant)

Et

ASIACITI TRUST SINGAPORE PTE LTD, société anonyme de droit de Singapour ayant son siège au 163 Penang Road, # 02-01 Winsland House, Singapore 238463, intervenant à titre de Trustee de l'ASCOT TRUST (dorénavant le cessionnaire)

Le cédant décide de transférer à titre gratuit (dotation au Trust) 38.125 parts sociales entièrement libérées, correspondant à 100% de la société REGENT PROM HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à L-1260 Luxembourg, en date du 2 juin 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 139 195.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait, le 29/12/2008.

Mario CANNIZZARO

Bon pour accord

ASIACITI TRUST SINGAPORE PTE LTD

Trustee de l'ASCOT TRUST

Bon pour accord

Signature

LÉGALISATION

Le notaire soussigné légalise par les présentes

les(la) signature(s) de Thierry DOGAT.

Luxembourg, le 29.12.08.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009021723/5770/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

St Marc S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.089.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'associé unique

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustée du TRUST ST PATRICK

Signature

Référence de publication: 2009021295/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Recherche et Développement Européen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 71.867.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'associé unique

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustée du TRUST OLEANDRO

Signature

Référence de publication: 2009021297/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Crema Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.210.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 139.898.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 1^{er} décembre 2008 que:

Crema Investments SARL, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a transféré à:

Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social à Via Nirone 8, Milan, Italie et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro 02311120157 les parts sociales suivantes:

- 7.732 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- 92.268 Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021705/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Orchidea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 122.178.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'associé unique

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustée du TRUST ORCHIDEA

Signature

Référence de publication: 2009021298/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

New Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 128.365.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'associé unique

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustee du TRUST NEW ENERGY

Signature

Référence de publication: 2009021299/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

APM Group Participation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 89.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 janvier 2008

La société de Révision Charles Ensich S.A. a été révoquée de son poste de Commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement au poste de Commissaire aux comptes Server Group Europe S.A., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Le mandat de Server Group Europe S.A. s'achèvera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2007.

L'Assemblée a réélu au poste d'administrateurs de la société Monsieur Patrick Migeon, La Paroisse, F-03260 Billy et Monsieur André Péronnet, 73, chemin des Esses, F-69370 St-Didier-au-Mont-d'Or, pour une durée de deux ans devant s'achever lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2007.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021706/263/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Falkon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 127.970.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'associé unique

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustée du TRUST FALKON

Signature

Référence de publication: 2009021301/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

European Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 124.497.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustee du Trust ARTIGAS

L'associé unique

Signature

Référence de publication: 2009021302/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

APM Group Participation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 89.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2008

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Server Group Europe S.A., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg pour une durée de six ans devant s'achever lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2013.

L'Assemblée a réélu au poste d'administrateurs de la société Monsieur Patrick Migeon, La Paroisse, F-03260 Billy, Monsieur André Péronnet, 73, chemin des Esses, F-69370 St-Didier-au-Mont-d'Or et Maître René Faltz, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg pour une durée de six ans devant s'achever lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2013.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021707/263/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Arcadia Family S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 137.149.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

PRIVATE TRUSTEES S.A.

L'associé unique

Signature

Référence de publication: 2009021303/6709/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Chamberi Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.226.

—
L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHAMBERI REINSURANCE", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 16 mai 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.226.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Centre Monterey et en conséquence modification du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts

2.- Acceptation de la démission de Sogecore en tant qu'administrateur et nomination de Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS en tant qu'administrateur remplaçant.

3.- Acceptation de la démission de Monsieur Edwin RENNEBOOG en tant qu'administrateur et nomination de Monsieur Yannick ZIGMANN en tant qu'administrateur remplaçant.

4.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey et de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Sogecore S.A. en sa qualité d'administrateur de la société et nomme en remplacement pour une durée d'un an la société anonyme Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (RCS Luxembourg N° B 94.494) représentée par Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Edwin RENNEBOOG en sa qualité d'administrateur de la société et nomme en remplacement pour une durée d'un an Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (F), le 13 février 1966, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.35 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.BIERRY, Y.ZIGMANN, G.MICHELENA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2122. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009021304/206/72.

(090022716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Colliane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.520.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de COLLIANE INVEST S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-second of January.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.),

here duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of COLLIANE INVEST S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is

valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the fourth Friday of May at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred and fifty euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2009. Relation GRE/2009/385. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021357/231/290.

(090022110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Antim Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 121.216.

Résolution écrite de l'associé unique

Cette résolution écrite est adoptée le 10 décembre 2008 par l'associé unique suivant l'Article 193 de la Loi de 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales.

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Walter DE POLI

L'associé unique

Référence de publication: 2009021305/6709/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Delmot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.455.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2009

- Le mandat d'administrateur de la société EDIFAC S.A. est arrivé à échéance.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandats d'administrateur de la société EDIFAC S.A. est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'année 2013, avec prise d'effet au 2 mai 2008.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter du 31 décembre 2008 la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec prise d'effet au 31 décembre 2008, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

- Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anc. TRUSTAUDIT S.A.) est arrivé à échéance.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anc. TRUSTAUDIT S.A.), Commissaire aux Comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'année 2013, avec prise d'effet au 2 mai 2008

Extrait sincère et conforme

DELMOT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021865/1022/37.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Confisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.844.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2008, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fiduciaire B+C S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009021321/7759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Lutisse, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.254.

EXTRAIT

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2008.

- VERICOM SA ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009021323/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Lingerie Georgine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.522.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le douze janvier;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Georgine SCHMIT, commerçante, née à Esch/Alzette le 8 mai 1965 (No. Matricule 19650508303), épouse de Monsieur Pascal FIEDLER, demeurant ensemble à L-5651 Mondorf-les-Bains, 7 rue Paul Eyschen; ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LINGERIE GEORGINE SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de lingerie et de textiles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales de CENT EURO (Euro 100.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associée unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique.

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3237 Bettembourg, 25 rue de la Gare.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 19 janvier 2009. Relation: EAC/2009/593. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 29 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009021400/209/75.

(090022130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Work Know-how To Progress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 53.659.

—
EXTRAIT

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour Extrait

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2009021324/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

*Démission et Nominations de mandats de délégué à la gestion journalière de la Société
et de président du conseil d'administration*

(i) Démission:

M. Giovanni Spasiano a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 janvier 2009.

(ii) Révocations:

En date du 8 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société a approuvé les révocations de M. Geert Jan Verheij et M. Oscar Kaelin de leurs mandats de délégué à la gestion journalière de la Société.

(iii) Nominations:

En date du 8 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société a nommé M. Andreas Weber en tant que nouveau président du conseil d'administration de la Société.

En date du 8 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société a également nommé les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Steeve Chung, actuaire, né le 20 avril 1969, à Vacoas, île Maurice, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Markus Schafroth, chief financial officer et General Manager, né le 29 août 1964 à Bern, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Frank Elmar Straube, Risk Manager, né le 18 mars 1962 à Bedburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Mme Maya Joshi, Solicitor (Angleterre & Pays de Galles), née le 17 octobre 1973 à Melbourne, Australie, ayant son adresse professionnelle au 30 St Mary Axe, Londres EC3A8EP, Londres, Royaume-Uni; et

- Dr Achim Kunkel, Rechtsanwalt, né le 9 mai 1974 à Aschaffenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021872/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10008. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 26, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.923.

Beschluss vom 11.11.2008

Der alleinige Gesellschafter der CHAUFFAGE-SANITAIRE RICK Sàrl, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von L-6774 Grevenmacher, 3, rue de la Poste, nach L-6791 Grevenmacher, 26, route de Thionville, zu verlegen.

Grevenmacher, den 11. November 2008.

Markus RICK.

Référence de publication: 2009021327/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Financial London Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 92.230.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue le 30 décembre 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 16 décembre 2008, a été clôturée et que FINANCIAL LONDON GROUP SàRL a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 JAN. 2009.

Pour: FINANCIAL LONDON GROUP SàRL

Société à responsabilité limitée liquidée

Pour le Liquidateur

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2009021330/1017/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Minos Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.417.

Société constituée le 02.07.1991 par-devant Maître Réginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 320 du 23.08.1991.

Messieurs Alexis DE BERNARDI, Régis DONATI et Jacopo ROSSI, administrateurs, ainsi que Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société MINOS PARTICIPATIONS S.A. établi au 17, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG, a été dénoncé le 30.01.2009.

Luxembourg, le 30.01.2009.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021345/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Patrimax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junk.

R.C.S. Luxembourg B 144.527.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Patrick MACHADO MONTEIRO, serveur, né à Luxembourg, le 13 mars 1980, demeurant à L-1270 Luxembourg, 7, am Bongert;

2.- Carlos FERNANDES MAXIMO, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon;

3.- Carlos DE OLIVEIRA MATIAS, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PATRIMAX SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Patrick MACHADO MONTEIRO, serveur, né à Luxembourg, le 13 mars 1980, demeurant à L-1270 Luxembourg, 7, am Bongert, trente parts	30
2.- Carlos FERNANDES MAXIMO, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon, trente parts	30
3.- Carlos DE OLIVEIRA MATIAS, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund, quarante parts	40
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Patrick MACHADO MONTEIRO, serveur, né à Luxembourg, le 13 mars 1980, demeurant à L-1270 Luxembourg, 7, am Bongert, gérant technique;

2.- Carlos FERNANDES MAXIMO, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon, gérant administratif;

3.- Carlos DE OLIVEIRA MATIAS, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants,

connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Machado Monteiro, Fernandes Maximo, De Oliveira Matias et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 16 janvier 2009. Relation: EAC/2009/562. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 JAN. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009021397/223/74.

(090022299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.505.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant le soussigné Maître Joëlle Baden, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CETREL S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Commerce Register under number B 23562,

Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LLM, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "C6 Ré" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trois millions d'euros (EUR 3.000.000), représenté par trois mille (3.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à dix-sept millions d'euros (EUR 17.000.000), représenté par dix-sept mille (17.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Article 8 Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires 10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier jeudi du mois de mars à onze (11) heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum.

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16 Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprise, choisis parmi une liste établie par le Commissariat aux Assurances et nommé conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Dirigeant agréé

Art. 24. Dirigeant agréé. Le conseil d'administration nommera un dirigeant agréé au sens de l'article 94.3 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle qu'elle a été modifiée. Le dirigeant agréé est nommé pour une durée déterminée par décision du conseil d'administration et peut être révoqué par décision du même conseil d'administration, à condition qu'un nouvel dirigeant agréé soit nommé au même moment.

G. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 25. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Bénéfices.

26.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

26.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

26.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

26.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 27. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

27.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

27.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

H. Liquidation

Art. 28. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

I. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les trois mille (3.000) actions sont souscrites par CETREL S.A., susnommée.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ vingt mille euros (EUR 20.000).

Assemblée générale des actionnaires

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à quatre (4) et le nombre de réviseurs d'entreprise à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Madame Josiane Hein, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, née le 13 novembre 1960 à Luxembourg;
 - b) Monsieur Jean-Marc Fandel, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, né le 28 août 1964 à Esch-sur-Alzette;
 - c) Monsieur Jean-Paul Bettendorf, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, né le 15 décembre 1951 à Luxembourg;
 - d) Monsieur Gerald Briclot, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, né le 22 décembre 1961 à Seremange-Erzange (France);
3. L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprise indépendant de la Société:
KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise indépendant se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant en 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.
5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparantes, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction en anglais. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

English translation to follow:

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CETREL S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Commerce Register under number B 23562,

duly represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LLM, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 December 2008.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "C6 Ré" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is the carrying out of reinsurance activities in any form whatsoever, in Luxembourg and abroad, apart from transactions related to direct insurance activities, the management of reinsurance companies, the direct or indirect acquisition of companies or businesses having an identical or similar purpose and which are of such nature as to encourage the development of its activities, more general any activity and investments related to securities, real estate, commercial, civil or financial activities, which are directly related to the Company's purpose.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at three million Euro (EUR 3,000,000), consisting of three thousand (3,000) shares having a par value of thousand Euro (EUR 1,000) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder

(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at seventeen million Euro (EUR 17,000,000), consisting of seventeen thousand (17,000) shares having a par value of thousand Euro (EUR 1,000) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existingshareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Thursday of March at 11 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore,

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Independent auditor(s). The Company's operations shall be supervised by an external auditor (réviseur d'entreprise), chosen from a list set up by the Luxembourg Insurance Authority (Commissariat aux Assurances) and appointed in accordance with the amended law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings.

F. Authorized manager

Art. 24. Authorized manager. The board of directors appoints an authorized manager in accordance with article 94.3 of the law of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended. The authorized manager is appointed for a limited term and may be removed by decision of the board of directors provided that the board of director appoints a duly authorized successor at the same time.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 26. Profits.

26.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

26.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

26.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 27. Interim dividends - Share premium.

27.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

27.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

H. Liquidation

Art. 28. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

I. Governing law

Art. 29. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

1) CETREL S.A., aforementioned,

paid three million Euro (EUR 3,000,000) in subscription for three thousand (3,000) shares;

Total: Three million Euro (EUR 3,000,000) paid for three thousand (3,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of three million Euro (EUR 3,000,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be twenty thousand euro (EUR 20,000).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that the general meeting of shareholders was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions.

1. The number of members of the board of directors is fixed at four (4) and the number of independent auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mrs Josiane Hein, private employee, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, born on 13 November 1960 in Luxembourg;

b) Mr Jean-Marc Fandel, private employee, with professional address at 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, born on 28 August 1964 in Esch-sur-Alzette;

c) Mr Jean-Paul Bettendorf, private employee, with professional address at 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, born on 15 December 1951 in Luxembourg;

d) Mr Gerald Briclot, private employee, with professional address at 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, born on 22 December 1961 in Seremagne-Erzange (France);

3. The following person is appointed as independent auditor of the Company:

KPMG AUDIT, S.à r.l, having its registered address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. The term of the office of the members of the board of directors and the independent auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending in 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in French followed by an English translation. On the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Signé: Jean-Marc Ueberecken et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/51992. Reçu à 0,5 %: quinze mille euros (15.000,- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021409/7241/754.

(090021805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.